



CONTROLE DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE VENTE

En application de l'article L271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation

| | |
|---------------------------------------|--|
| Référence dossier SPANC : 3464 | Localisation de l'installation contrôlée : RAMONICHOUX 46700 FLORESSAS Références cadastrales : C262,C263,C264,C265,C266,C267,C281,C282,C 284,C285,C286,C288,C289,C290,C297,C301,C3 04,C306,C307,C321,C322,C323,C324,C846,C84 8,C851,C854,C859,C860,C865,C868,C269,C270 ,C271,C844 |
|---------------------------------------|--|

SERVICE EN CHARGE DU CONTROLE : AQUARESO - ZA La Paganie - 46700 PUY L'EVEQUE

DATE DU CONTROLE : 03/02/2023

PERSONNE(S) RENCONTREE(S) :

NATURE DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

| Éléments constitutifs de la filière d'assainissement | Commentaire |
|---|--|
| Fosse toutes eaux Maison | Le volume de la fosse n'est pas connu. Il ne nous est pas possible en l'état de savoir si cette fosse a une capacité suffisante par rapport au nombre de pièces principales de la maison. A priori la fosse ne dispose pas de préfiltre. Lors du contrôle, des traces de mise en charge ont été constatées. Une vidange s'avèrerait nécessaire. Les raccordements entre les sanitaires de la maison et l'installation d'assainissement non collectif n'ont pas été vérifiés. |
| Filtre à sable vertical drainé Maison | Le dimensionnement du filtre à sable n'est pas connu. Il ne nous est pas possible en l'état de savoir si ce filtre à sable a une capacité suffisante par rapport au nombre de pièces principales de la maison. Traces de dépôts au niveau du filtre à sable, ce qui indique que des départs de boues depuis la fosse ont eu lieu. A terme, ces dépôts peuvent colmater le filtre à sable. Les couvercles du filtre à sable sont cassés, ce qui représente un danger vis à vis de la réglementation. |

| | |
|---|---|
| <p>Fosse toutes eaux Manège Couvert et Cabane</p> | <p>Le volume de la fosse n'est pas connu. La fosse n'était que partiellement accessible lors du contrôle. Un couvercle était coincé et n'a pas pu être levé. Elle est située au milieu d'arbres et de broussailles. Attention, car les racines des arbres pourraient l'endommager. La fosse ne dispose pas de préfiltre visible. La fosse était assez encrassée lors du contrôle. Une vidange s'avèrerait nécessaire. Les raccordements entre les sanitaires du manège couvert et de la cabane et l'installation d'assainissement non collectif n'ont pas été vérifiés.</p> |
| <p>Tranchée d'épandage Manège Couvert et Cabane</p> | <p>L'épandage est constitué de 3 drains d'une longueur de 10 m. L'épandage est donc légèrement sous dimensionné vis à vis de la réglementation, le minimum étant 45 m au total. Le regard de bouclage de cet épandage est cassé, ce qui représente un danger au sens de la réglementation.</p> |

OBSERVATIONS :

Voir commentaires ci-dessus.

LISTE DES RECOMMANDATIONS :

Remplacer les couvercles cassés (non-conformité).
Faire vidanger les fosses.
Installer des préfiltres aux fosses.
Supprimer les arbres à proximité de la fosse du manège couvert.
En fonction du nombre de pièces principales des bâtiments, et en fonction de la future occupation des lieux, le dimensionnement des installations devra être adapté.

CONCLUSION :

L'installation est non conforme et présente un danger pour la santé des personnes au sens de l'arrêté du 27 avril 2012.

Les travaux de mise en conformité doivent être réalisés dans un délai de un an.

Puy l'Evêque, le 06/02/2023

L. JAHAN

